



Agencements coopératifs et micro-entreprises culturelles

Philippe Henry

Trois études de cas

Ce rapport porte sur une recherche exploratoire menée entre octobre 2016 et juin 2017 sur trois cas d'agencement coopératif, impliquant majoritairement des micro-entreprises culturelles poursuivant des buts d'abord autres que lucratifs : Arterréel, Coopérative d'activités et d'emploi à Strasbourg ; l'AGEC, Groupement d'employeurs à Bordeaux ; La Coursive Boutaric, Pôle territorial de coopération économique à Dijon.

L'analyse souligne la centralité à accorder aux spécificités socioéconomiques du domaine culturel si l'on veut mieux comprendre ce qui se joue dans les agencements coopératifs entre micro-entreprises qui s'y développent de nos jours.

Les logiques de projet propres aux micro-entreprises du domaine culturel déterminent ainsi fortement la nature et la zone de pertinence de ces groupements. Ceux-ci reposent très largement sur leur capacité à mettre en place et à développer des formes concrètes et efficaces de mutualisation. Tout l'intérêt et toute la difficulté de ces organisations innovantes résident alors dans la construction et la pérennisation d'un commun, dont l'objet reste pourtant aussi d'accompagner le développement de projets singuliers. Une fragilité économique structurelle s'en trouve induite, d'autant que l'implication des différents coopérants ne saurait, la plupart du temps, être constante et à même intensité dans la durée.

Le rôle de l'équipe permanente d'animation et de coordination des groupements est toujours majeur et structurant pour la dynamique communicationnelle, qui est elle-même un support essentiel du processus coopératif dans son ensemble. La diversité de leurs adhérents implique également une pluralité de modalités et de dispositifs d'information et de communication. Ceux-ci ne se révèlent pas si simples à coordonner, y compris quand ils utilisent les nouveaux outils numériques aujourd'hui disponibles. De nombreux équilibres sont ainsi à trouver entre différents niveaux de réalité et impliquent des adaptations incessantes, de par la nature même de l'activité des membres coopérants et des fonctions qui sont mises en commun. La transmission à de nouveaux membres de l'histoire du groupement et des savoir-faire accumulés n'est pas la moindre des questions qui se posent.

La nature même des agencements coopératifs induit une prise en compte d'une diversité d'acteurs ayant chacun leurs propres enjeux d'existence et de développement. Il n'est donc pas surprenant que leur gouvernance se développe selon une dynamique à plusieurs niveaux et modalités. Tout en se présentant comme relativement

distribuée, cette dynamique n'est en rien homogène. Chacun - dont les nouveaux entrants - aura à y trouver sa propre place. Une attention particulière est à porter, entre autres, au maintien d'une discussion sur le fond du projet coopératif, à la question du renouvellement des instances formelles de direction ou à celle de la taille critique autour de laquelle le projet atteint sa pertinence maximale. Au final, seule une évaluation systémique de ces groupements est en mesure de mieux appréhender la particularité de leur fonctionnement innovant.

L'analyse montre ainsi tout l'intérêt, mais aussi les difficultés en partie structurelles, de telles démarches, ne serait-ce que pour consolider la viabilité économique de projets porteurs d'enjeux non principalement économiques.

[Télécharger le rapport](#)